

ANNEXE 49
INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire III B
Dossier n° 2015/669

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 12 novembre 2015, relative à un bien sis à **ANDENNE, Place du Chapitre, n°9/10**, cadastré Section H, numéro 589/G, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article 85, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o et 2^o, du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine :

1. Le bien en cause :

Parcelle concernée:	Division: ANDENNE 1 DIV Numéro: H 569 G
Plan de secteur :	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> NAMUR 1 Zone(s) d'affectation : Services publics et équipements communautaires Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
Règlements Communaux d'Urbanisme:	Parcelle située en RCU: Non
Rénovation urbaine:	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Lotissement:	Parcelle située dans un lotissement: Non
Parc naturel:	Parcelle située dans un parc naturel: Non
Plan communal d'aménagement:	Parcelle située dans un PCA: Non
Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural:	Parcelle située dans un RGSB: Non
Zones Protégées en matière d'Urbanisme:	Parcelle située dans une Zones Protégées en matière d'Urbanisme: Oui (Centre ancien protégé) Le bien est situé à proximité du site classé formé par la place du Chapitre comprenant la collégiale, la fontaine Sainte-Begge, la porte Saint-Etienne, les squares, pelouses et terrepains.
Zones d'assainissement:	1 type(s) de zone(s) : Régime d'assainissement collectif (RAC)
Aléa d'inondation:	0 zone(s) d'aléa:
Conduites de gaz fluxys	Non

Liste des arbres et haies remarquables	Proximité immédiate d'un arbre: Non Proximité immédiate d'une haie: Non Proximité immédiate d'une zone de haie remarquable: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Cours d'eau	Parcelle traversées par un cours d'eau: Non Parcelle située à proximité d'un cours d'eau (50 mètres): Non
Zone de prévention des captages	Non
Zone vulnérable Seveso	La parcelle n'est pas située dans une zone vulnérable seveso
Contraintes karstiques	0 Niveau de contrainte: La parcelle n'a pas de contrainte karstique

Risques miniers	En cas d'aménagement du bien, la Cellule Sous-sol géologie de la Région Wallonne sera consultée relativement à la présence ou non de risques miniers en l'endroit.
Voirie	Communale ou Régionale
Litige / Contentieux	Oui - Non
Divers / remarques	Oui - Non
Liste des autorisations délivrées par la Commune	Le bien n'a fait l'objet d'aucune autorisation délivrée après le 1er janvier 1977.
Insalubrité	Oui - Non

2. Le bien sera soumis à la réglementation relative à la certification PEB, entrée en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2011 ainsi qu'à la réglementation PEB relative aux baux à loyer en matière de location.

3. La présente information a valeur informative ne liant aucunement l'autorité appelée, le cas échéant, à statuer sur une demande de permis ultérieure. Elle est délivrée sous toute réserve des résultats de l'instruction définitive à laquelle il serait procédé au cas où une demande de permis de bâtir ou de lotir serait introduite et ne préjuge pas du caractère bâtissable ou non de la parcelle dont objet.

Le demandeur est invité à cet égard à solliciter conformément à l'article 150 bis § 1^{er} du CWATUPE la délivrance d'un certificat d'urbanisme n°1.

A ANDENNE, le 17 novembre 2015

PAR LE COLLEGE,
 Le Directeur général,
 Yvan GEMINE

Le Bourgmestre,
 Claude EERDEKENS